

Aucun chèque ne doit être transmis à l'ASA du Canal de Gap, celle-ci n'est pas habilitée à recevoir vos règlements car l'ASA n'est pas constitué en régie.

Les modalités de paiement sont nombreuses et sont écrites au verso de votre avis et résumé ainsi :

- Paiement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC accompagné du talon optique sans agrafe ni trombone à insérer dans l'enveloppe à fenêtre jointe et à affranchir pour envoi au centre d'encaissement des Finances Publiques de Lille.
- Paiement par virement sur les coordonnées bancaires de la Trésorerie de Gap indiquées au verso de votre avis. Les zones objet et libellé doivent mentionner les références de la créance telles qu'elles sont indiquées dans les références à rappeler en haut à gauche de votre avis.
- Paiement par carte bancaire via l'application www.payfip.gouv.fr en saisissant l'identifiant collectivité 009283 et les références PayFip dans leurs intégralités.
- Vous rendre directement au guichet de la trésorerie de Gap – Cité Administrative Desmichels – 05000 GAP avec votre avis à payer.
- Flasher le QRCODE en bas à gauche de votre avis auprès d'un buraliste agréé

Pour rappel, les adhérents ayant transmis un RIB à l'ASA pour prélèvement à la date d'échéance, soyez vigilent à ne pas doubler votre paiement. Votre talon optique affichera la mention « PRELEVE »